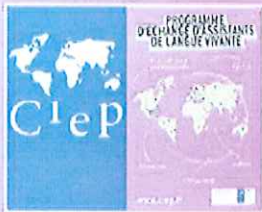




PAYS-BAS

Fiche-pays 2016-2017

Nombre de postes offerts	A titre indicatif, pour l'année 2015-2016, le nombre de postes était de : 4
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) • résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2015-2016 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger • âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2016 • ayant des compétences en langue néerlandaise ou anglaise évaluées et justifiées par un professeur de néerlandais ou d'anglais (niveau B1 du CECRL pour l'anglais/pas de niveau minimum exigé pour le néerlandais). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2016.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes... • FLE, Sciences du langage, Linguistique... • LLCE, LEA (toutes langues) • Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation... • Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme...
Villes ou régions d'affectation	<p>Tout le pays</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>



PAYS-BAS

Établissements	Collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur
Durée du contrat	10 mois (1 ^{er} septembre 2016 - 30 juin 2017)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon les calendriers scolaire ou universitaire locaux.
Rémunération mensuelle	800€ net L'assistant a un statut de boursier et est exempt d'impôts aux Pays-Bas et en France.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	L'assurance maladie obligatoire aux Pays-Bas est à la charge de l'assistant (100€ en moyenne par mois). L'assurance de responsabilité civile WA (Wettelijke Aansprakelijkheid) n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Il est recommandé de souscrire une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Une réunion d'information sera organisée en septembre 2016 à l'institut Français des Pays-Bas à Amsterdam.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires : Ambassade des Pays-Bas en France : www.amb-pays-bas.fr Ambassade de France aux Pays-Bas : www.ambafrance-nl.org EP-Nuffic : www.europeesplatform.nl
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php